

BOCAGE



SOLOGNE



COMBRAILLE BOURBONNAISE



MONTAGNE BOURBONNAISE



VAL D'ALLIER



BATIMENTS AGRICOLES ET PAYSAGES

Maîtriser la construction des nouveaux bâtiments agricoles,
c'est participer à l'élaboration de l'environnement de demain:
sa qualité, son image, sa valeur.

L'ALLIER:

Petites régions naturelles ... Grande valeur paysagère

Façonnés par l'agriculture, les paysages de l'Allier sont le reflet et l'image de cette activité importante de notre département.

Les sièges d'exploitation agricole, nombreux et disséminés sur l'ensemble du territoire sont autant de vitrines de l'agriculture.

Les fermes bourbonnaises construites par le passé avec des matériaux locaux en fonction du relief, de l'orientation, ont créé une véritable identité à chaque petite région naturelle.

L'évolution des pratiques, des techniques a banalisé l'architecture et oublié la valeur des paysages.

Ce constat a conduit l'ensemble des organismes publics et parapublics du département de l'Allier vers une réflexion sur l'insertion paysagère des constructions agricoles.

Dans cet objectif commun de valorisation et de développement durable de notre territoire et de son agriculture, de gestion économe du sol et de protection des milieux naturels et des paysages, les partenaires institutionnels, consulaires et associatifs de l'Allier s'engagent à porter à connaissance et mettre en oeuvre les préconisations du guide ci-joint.

L'insertion paysagère des constructions agricoles repose essentiellement sur des notions d'implantation, d'aspect et d'accompagnement végétal du bâtiment. Complétant l'approche technique et fonctionnelle, cette démarche de projet doit être conduite au cas par cas. Elle permet l'amélioration du cadre de vie et de travail.

Chaque projet de construction de bâtiment agricole devra ainsi s'inscrire dans cette démarche notamment pour bénéficier des financements publics (Etat, collectivité territoriale, ...)

Les recommandations suivantes peuvent aider dans le cadre d'un projet à mener une réflexion plus approfondie permettant de maîtriser au mieux tous les aspects de la construction sans occasionner de surcoût.

L'EXPLOITATION AGRICOLE:

ce qui est vu

UN PATRIMOINE

La ferme traditionnelle dans son paysage a une identité, une histoire qui participe à un *patrimoine commun*. Une intervention respectueuse et prévoyante peut le valoriser.



Une architecture et une insertion maîtrisée des constructions assurent *la pérennité d'un patrimoine collectif* de qualité, et l'image d'une activité économique.

UNE QUALITE

Le particulier se fait une idée de la qualité des produits par *l'image du lieu de production*. Aussi chaque exploitation doit soigner son environnement construit et paysager.



UN ENJEU

Confrontée à la diversification des activités traditionnelles: ventes de produits du terroir, restauration, hébergement;
l'exploitation agricole doit aujourd'hui devenir un cadre attractif, fonctionnel et confortable.



Les recommandations suivantes peuvent aider dans le cadre de projets à mener une **réflexion plus approfondie** permettant de **maîtriser au mieux tous les aspects de la construction sans occasionner de surcôt.**

UN NOUVEAU BATIMENT, une opportunité

UN OUTIL DE TRAVAIL



Le bâtiment est un lieu de vie et d'élevage pour l'**ANIMAL**. Il doit répondre à des *exigences sanitaires et techniques*.



Le bâtiment est *un outil de travail*, il doit être pratique et confortable l'**AGRICULTEUR**.

UNE OPPORTUNITE POUR L'EXPLOITATION

Un projet de construction fait partie d'un tout et ne doit pas être considéré comme isolé ou autonome.



Au service de l'exploitation dans sa globalité, le bâtiment bien pensé, participe positivement au paysage.

Tout projet doit tenir compte de l'**identité de chaque site** car chaque cas est particulier, chaque exploitation est différente.



UNE DEMARCHE

par étapes

RENSEIGNEMENTS

permis de construire
normes sanitaires
subvention

DDE,DDAF,DDSV...
Chambre d'agriculture
Centre de gestion
Conseil général,Conseil régional

CONSEILS en amont

techniques
architecturaux
paysagers

Chambre d'agriculture,
groupements...
CAUE
Architecte des bâtiments de
France

LE PROJET PERMET UNE REFLEXION GLOBALE SUR L'EXPLOITATION

CONCEPTION

analyse des besoins
des lieux
du contexte
mise aux normes
synthèse, décision

Architectes
Concepteurs

IMPLANTATION
MATERIAUX ET COULEURS
TRAITEMENT DES ABORDS

AUTORISATION

urbanisme:

permis de construire
déclaration de travaux

environnement:

autorisations sanitaires

Mairies
DDE DDSV

PLAN DE FINANCEMENT

subventions
emprunts

Divers financeurs

MISE EN OEUVRE

réalisation
construction

Artisans
Constructeurs
Agriculteurs
Fournisseurs

Les coordonnées des partenaires sont en fin de ce document.

UNE REFLEXION GLOBALE

ANALYSER LE PROJET

DES BESOINS

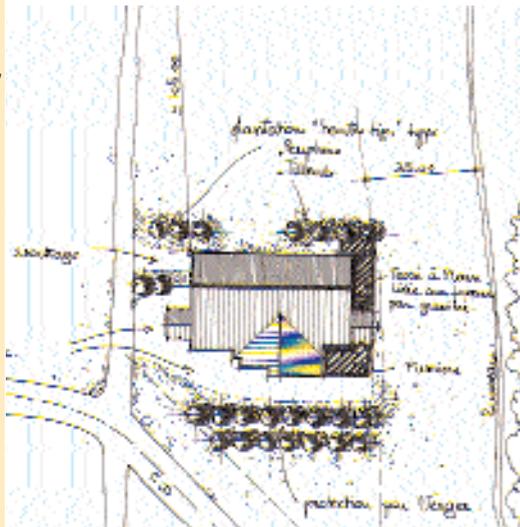
Définition des *surfaces* de stockage, couchage, évolution, des *accès*...

Prise en compte des *circulations* et des liaisons sur toute l'exploitation

Anticipation de l'adaptation, *évolution* des besoins futurs.

L'EXISTANT

Prendre en compte: les bâtiments, la végétation, le voisinage, le relief, le paysage, l'orientation...



TENIR COMPTE DES CONTRAINTES

Le projet doit répondre à différents critères:

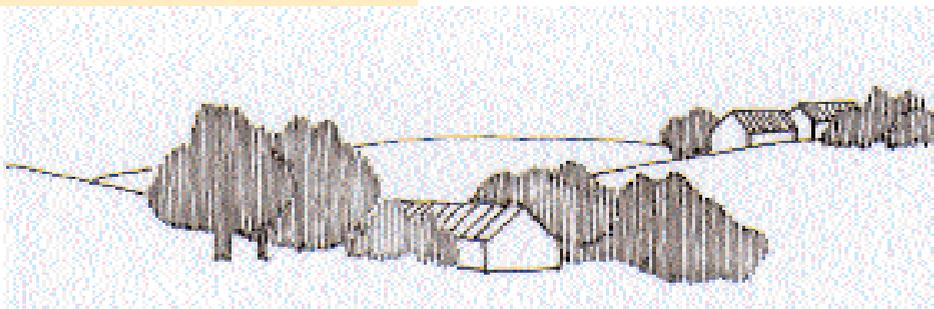
> une *réglementation* :

- sur le plan de l'environnement: règlement sanitaire départemental, installations classées pour la protection de l'environnement.

- sur le plan de l'urbanisme: plan local d'urbanisme, carte communale ou règlement national d'urbanisme, servitudes d'utilité publiques éventuelles...

> des *contraintes techniques* liées à la production

> des *composantes bâties et paysagères* du lieu



FAIRE DES CHOIX

Définir l'organisation fonctionnelle

Retenir des principes de base:

l'implantation du bâtiment, composition, matériaux, couleurs, accompagnement végétal

Prévoir l'ensemble des travaux:

même les finitions, les plantations, les extensions futures.

CONSTRUCTION & PAYSAGE

des choix déterminants et indissociables

LA POSITION DU BATIMENT



TERRAIN

- Comment le terrain est-il occupé? Comment les bâtiments et des équipements sont-ils reliés entre eux?

RELIEF

- Hypothèses d'*implantation et d'orientation*: ensoleillement, vents dominants, vues depuis l'exploitation, vues de l'exploitation.

VENTS

BATI

- Prise en compte de la desserte des équipements publics: voirie, réseau, ...

L'ASPECT D'UN BATIMENT

Les proportions imposantes d'un bâtiment agricole nécessitent beaucoup de prudence dans les choix, souvent issus uniquement des contraintes de fonctionnement.

- Agir dans un souci de *cohérence avec l'existant*.

STRUCTURE

- Le fonctionnement peut permettre plusieurs options, ne pas perdre de vue la qualité des ambiances internes des bâtiments.

VOLUME

MATERIAUX

- Le *nombre limité* et le *choix des matériaux* de l'ensemble de l'exploitation amélioreront l'aspect et la gestion des bâtiments.

OUVERTURES

TOITURES

- Élément essentiel de la perception lointaine des bâtiments, la couleur peut aider à l'insertion des volumes et à leur compréhension, *sans les camoufler*.

COULEURS

LE TRAITEMENT DES ABORDS



VEGETATION

L'organisation extérieure des bâtiments doit être traitée avec la même rigueur que l'intérieur.

CLOTURE



LA VUE LOINTAINE DE L'EXPLOITATION

plan de situation

La *vision d'ensemble* de l'exploitation sur les routes et chemins alentour.



BATIMENT ET RELIEF

Utiliser les *opportunités offertes* par le paysage, en évitant les forts terrassements, une première mesure qui entraîne des économies de construction.



UNE HARMONIE ENTRE LE BATIMENT ET SON SITE

L'*implantation dans un repli de terrain*, une pente protégée ou en fond de vallon rend le bâtiment plus discret et le protège des intempéries. Il faut cependant prendre en compte le risque d'inondation.

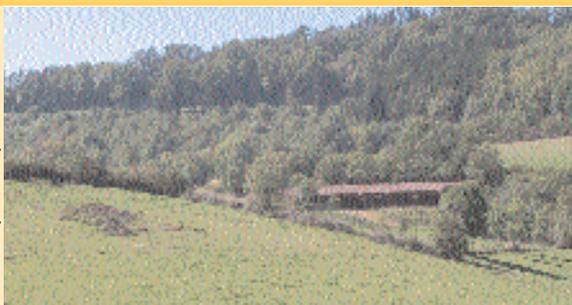


OBSERVATION ET BON SENS...

SANS INVESTISSEMENT

BATIMENT ET VEGETATION EXISTANTE

Profiter des *composantes végétales du lieu* pour rattacher le bâtiment à l'environnement en atténuant l'emprise visuelle et climatique.



SE PROTEGER du vent, du froid, du soleil
PROFITER d'une pente, de la végétation
PENSER à la vision d'ensemble

LE BATIMENT ET L'EXPLOITATION...

Plan de masse

Aux abords d'un village, il est important de respecter la *silhouette* générale de celui-ci.



Respecter la proximité de bâtiments remarquables.



L'implantation, source de cohérence de l'ensemble bâti

Lorsque le bâtiment vient s'ajouter à un ensemble existant il faut tenir compte des *directions dominantes* et du positionnement de l'existant, des circulations, et des chemins communaux.



L'implantation à proximité de bâtiments existants, offre une protection au nouveau bâtiment qui est moins exposé aux effets climatiques.



UTILISER les atouts des bâtiments existants
PENSER aux accès directs
SEPARER l'habitation et l'exploitation
COMPOSER et non juxtaposer des constructions
AMENAGER les abords

...UN ENSEMBLE HARMONIEUX

Les *proportions* et la *disposition* par rapport aux bâtiments existants seront déterminants.



Des volumes de *hauteurs variées* relatives aux différents modes d'occupation, cassent la linéarité du bâtiment.



Les *pentés de toitures*, dans la longueur du bâtiment, participent à la silhouette du bâtiment.

Organiser les *volumes annexes* en relation avec les bâtiments: positionnement, alignement, matériaux, couleurs,...



Une question de proportions

Pourquoi ne pas réutiliser des murs d'*anciens bâtiments* pour accrocher le volume du nouveau bâtiment ?



DEFINIR les volumes nécessaires, les surfaces annexes extérieures, la cohérence de l'ensemble.

PENSER aux possibilités d'extensions.

UNE GAMME DE COULEURS...

Si le bardage métallique est utilisé, le choix d'une couleur s'impose. Afin d'être en harmonie avec le paysage, le bâtiment agricole ne doit pas choquer ou attirer ostensiblement le regard.

LA COULEUR REDUIT OU ACCENTUE L'IMPACT VISUEL DU BATIMENT SUR LE PAYSAGE.

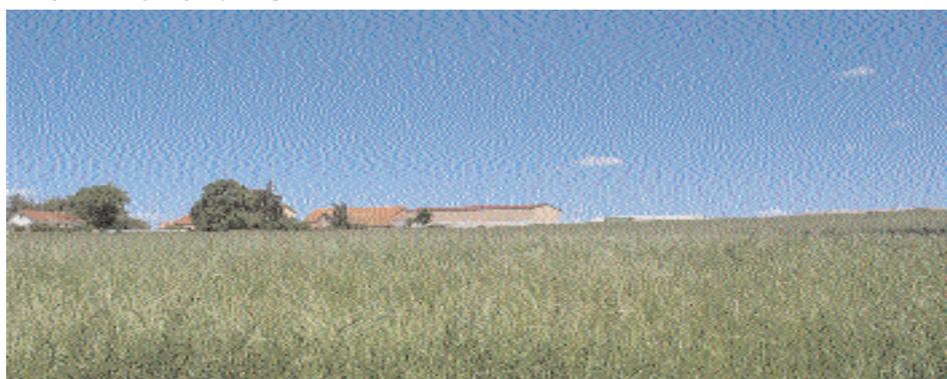


Les couleurs dominantes des paysages se situent dans la gamme des marrons et des verts. Il importe de respecter cette gamme: *couleurs sombres et tons mats.*

La gamme des bleus-gris, noirs, s'associent avec les ombres des végétaux, alors que la gamme des beiges, marrons, bruns-rouges, s'associent avec les terres, et les groupements bâtis.



Cette gamme de couleurs n'est pas exhaustive, puisque chaque environnement est unique, chaque projet également.



...POUR DIVERS CONTEXTES



Certaines couleurs de bardage métallique s'intègrent naturellement à divers paysages, divers contextes.



Sur une exploitation, un nombre limité de couleurs.

La **cohérence** doit être privilégiée à l'effet de mode. Sur une même exploitation, tous les nouveaux bâtiments seront dans les mêmes matériaux, ce qui nécessite un minimum d'anticipation.



Les couleurs des **matériaux naturels** sont changeantes.

Les crépis à la chaux se patinent, les bois prennent une couleur grisée, variant suivant les essences.



Sont à proscrire les couleurs claires, les couleurs trop vives en raison du contraste qu'elles engendrent. L'aspect brillant n'existe pas dans la nature à grande échelle, il faut donc éviter l'emploi de peinture brillante qui réfléchit la lumière et attire le regard.

Les blancs, beiges très clairs et même verts clairs sont à éviter.

DES MATERIAUX & DES COULEURS...

En façade et en toiture des matériaux s'imposent aujourd'hui.
Pour les façades: le bois, l'acier, les parpaings enduits, et parfois le plastique ou les filets.
Pour les toitures: le fibrociment et l'acier essentiellement.

LES TOITURES

Le fibrociment est le matériau de couverture le plus utilisé en milieu agricole. Teinté dans la masse, les couleurs ardoise, ou terre cuite permettent de *respecter la proximité* de bâtiments d'habitation, ou bâtiments anciens.

Le coût d'une coloration est le même quelque soit la couleur.



La coloration du fibrociment par pulvérisation de sels métalliques est facile d'emploi, peu coûteuse. Elle offre une bonne stabilité dans le temps.



Il faut noter qu'une toiture en fibrociment non teintée fonce avec les années



Dans le cas d'une toiture métallique, la coloration est indispensable car le matériau très peu poreux se teintera faiblement avec le temps.
La gamme de couleurs est la même que pour le fibrociment.

...DES EFFETS À MAÎTRISER

LES FACADES

L'utilisation du bois, de l'acier, ou des parpaings implique une réflexion liée à la **composition même du bâtiment**, au jeu des contrastes sur le bâtiment, et avec la nature environnante.



LA SIMPLICITÉ S'IMPOSE

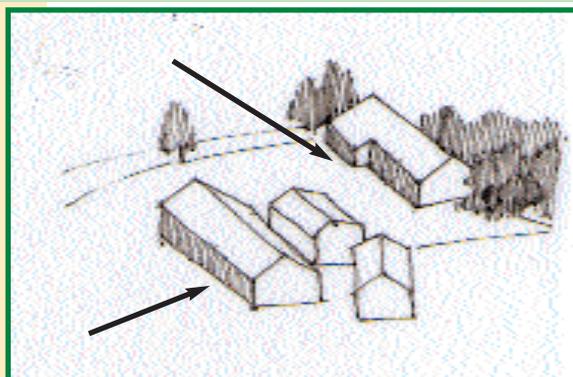
Les bardages métalliques sont teintés, le bois garde sa couleur naturelle, les parpaings sont enduits à la chaux ou soigneusement posés.

L'alternance de bandes translucides verticales sont souvent très repérables.



Des priorités d'effets et de moyens à définir

Un soin particulier sera porté sur les façades les plus visibles depuis une route, un point de vue.



LE BOIS

Un matériau à privilégier

POUR LE CONFORT...

En charpente, le bois a l'avantage plus que tout autre matériau d'absorber l'humidité. Il simplifie les problèmes de ventilation, d'isolation, de condensation.



MISE EN OEUVRE

La *facilité de mise en oeuvre du bois*, matériau léger, le rend *adaptable à tout type de construction*.

Il est utilisable pour la charpente, mais aussi pour l'enveloppe extérieure en bardage de planches.

Il est aisé sur un bâtiment bois d'apporter des modifications et de faire des réparations.

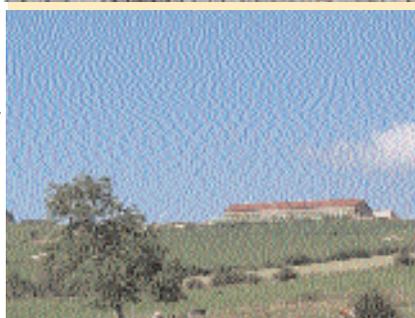
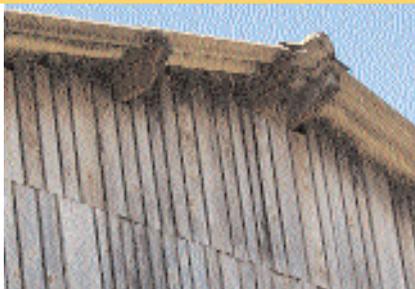
L'outillage et la technique sont simples. Il se travaille facilement et permet souvent l'autoconstruction.

QUALITE PAYSAGERE

Le bois peut-être une bonne solution pour insérer un bâtiment dans un ensemble d'architecture ou de paysage dont il faut sauvegarder le caractère.

Il facilite l'insertion aux abords d'un village, adouci le contact entre un bâtiment ancien ou classé et la nouvelle construction.

Le bois peut aussi être choisi pour le grain et la texture d'un *matériau vivant*, préférable à d'autres surfaces trop homogènes.



QUALITES TECHNIQUES

Corectement employé et mis en oeuvre, le bois offre une meilleure garantie de solidité que les autres matériaux en raison de sa souplesse.

Imprégné, le bois en charpente ne subit aucune corrosion.

En bardage il nécessite un faible entretien.

En cas d'incendie, le bois se consume relativement lentement alors que la charpente métallique s'effondre d'un seul coup. Le chêne et le lamellé collé sont réputés pour leur exceptionnelle résistance au feu.

LA REHABILITATION

un patrimoine à valoriser

Le bâtiment traditionnel a une valeur patrimoniale et il *participe aussi à l'image de la ferme* respectueuse du passé et authentique.

En toiture:

des matériaux de couverture traditionnels
des formes, des pentes et débords de
toiture liés à des techniques séculaires

En façade:

Pan de bois, briques
Enduits lisses Éléments en
pierre à valoriser



Les ouvertures:

une porte d'entrée simple, en bois
des fenêtres plus hautes que larges
des volets en bois peints

Les abords:

des dallages anciens restaurés
des éléments de patrimoine valorisés

RESPECT



L'homogénéité de la volumétrie, les pentes de toitures, le sens du faitages, les débords de toiture, les proportions.

Le type traditionnel de tuiles employées dans le secteur:

La forme, la couleur dans le choix d'un matériau de substitution.

Le mortier est composé de chaux grasse et d'un sable de carrière locale qui lui donnera sa couleur naturelle, l'enduit est lisse.

CHANGEMENT DE VOLUMES

Allonger, élargir, accoler une partie au volume initial, en respectant la forme traditionnelle, les proportions, pour qu'extension et volume existant s'harmonisent.

CHANGEMENT DE DESTINATION



Ce changement peut rester utilitaire: un bâtiment d'élevage devient stockage et nécessite un élargissement des ouvertures.

Ou la destination change totalement, la grange devient habitation: une porte charretière devient une baie vitrée, des ouvertures sont agrandies ou ajoutées dans le respect de la composition des façades.

LES ABORDS ...

Un bâtiment n'est jamais seul: un paysage l'entoure, il est parfois proche d'autres constructions.

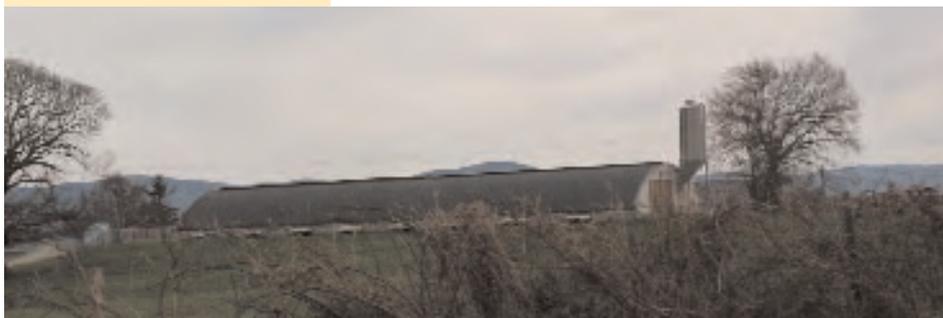
Il est important que le traitement de ces abords soit pris en compte dès le début et de manière indissociable du projet, comme l'ensemble des volumes annexes.

LES ABORDS IMMEDIATS

La création d'un nouveau bâtiment peut permettre de reconsidérer l'ensemble du corps de ferme.

Le déblaiement des outils et des engins en un seul endroit, un bon empierrement de la cour et des accès, une fumière éventuellement couverte, des silos qui accompagnent le bâtiment par un habillage ou une coloration...

Des abords soignés améliorent l'image d'un lieu.



LES CLOTURES



Les clôtures ne se trouvent pas forcément à proximité même de la nouvelle construction, mais deviennent un élément de liaison et d'ordonnement.

...LA CONTINUITE DU BATIMENT

LA VEGETATION

La plantation de haies et d'arbres permet:

- d'adoucir les lignes géométriques des bâtiments
- d'**interrompre un linéaire** de façade et de briser l'effet massif du bâtiment.
- de détourner l'attention visuelle, **réduisant l'impact** du bâtiment neuf.
- de marquer l'entrée, d'accompagner un accès, de structurer une cour



- de **limiter l'érosion** des sols par la réduction du ruissellement d'eau de pluies
- de constituer un **écran** contre le vent et un **abri** pour le bétail.

Toute réalisation doit **préserver au maximum la végétation existante**



La plantation de haies associant **plusieurs espèces en mélange** est conseillée: chaque espèce ayant un mode de développement différent se complète et assure un bon garnissage.

Ce type de plantation composite est **moins vulnérable** (sensibilité aux parasites et maladies) qu'une plantation d'une seule espèce. La contagion de sujet à sujet n'est pas à craindre.

L'utilisation d'essences issues de la flore locale, adaptées au climat et au sol est le gage d'une bonne reprise.

Il faut éviter les alignements systématiques qui soulignent plus qu'il n'atténuent la longueur de certaines constructions.

LA REGLEMENTATION

FORMALITES D'URBANISME

> Ce que je peux réaliser *sans formalité*

Edifier un mur (sans clôtures) de hauteur inférieure à 2 m

Edifier une clôture d'une hauteur inférieure à 2 m dans les communes sans plan local d'urbanisme

Construire un ouvrage de très petites dimensions, surface inférieure à 2 m² et hauteur inférieure à 1,50 m

> Ce que je peux réaliser avec une *déclaration de travaux*

Ravaler une façade

Modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment

Construire sur un terrain déjà bâti un bâtiment de moins de 20 m² de surface hors oeuvre brute (S.H.O.B. *)

Edifier une clôture dans une commune possédant un plan local d'urbanisme

> Ce que je peux réaliser avec un *permis de construire*

Construire un bâtiment sur un terrain non bâti, quelle que soit son importance

Agrandissement d'une surface supérieure à 20 m² de S.H.O.B.*

Travaux entraînant un changement de destination d'un bâtiment existant

Construire, sur un terrain déjà bâti, un bâtiment de plus de 20 m² de S.H.O.B.*

*S.H.O.B.: la surface hors oeuvre brute d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau de la construction. La surface de plancher d'un niveau se calcule hors oeuvre, c'est à dire à l'extérieur des murs de pourtour.

Pour un bâtiment agricole, le recours à un architecte est obligatoire si la construction possède une SHOB* supérieure à 800 m².

COMPOSITION DU DOSSIER

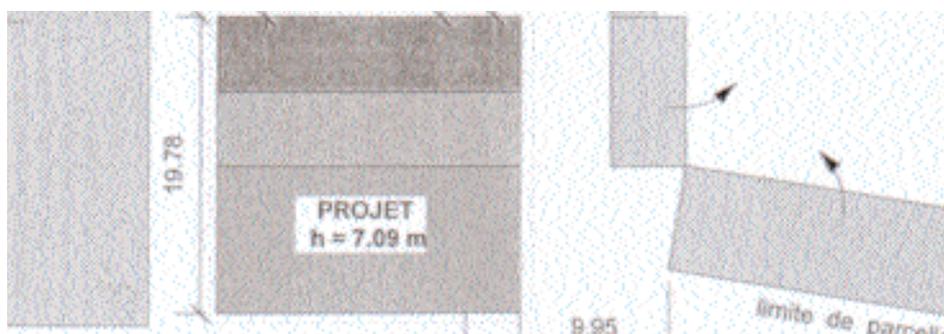
En règle générale, le dossier de demande de permis de construire est déposé en 4 exemplaires à la mairie.

Il est constitué des pièces suivantes:

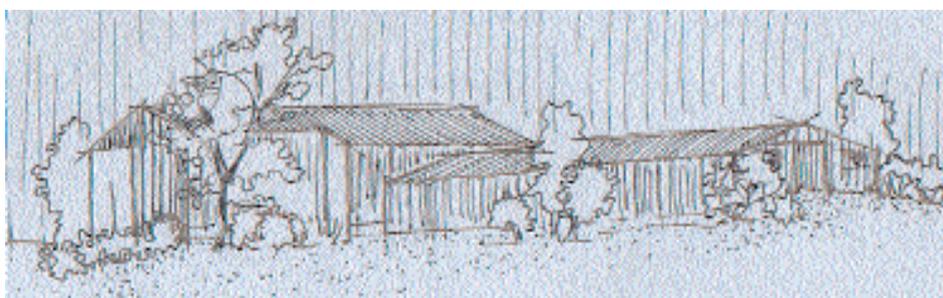
- *imprimé de demande* dûment complété et signé
- *plan de situation*
localise la parcelle concernée par le projet



- *plan de masse*
précise les dimensions au sol du projet et de ses abords



- *plan des façades*
- *vues en coupe*
précisent l'implantation de la construction et son adaptation au relief existant.
- *deux photographies*
situant le terrain dans le contexte général et immédiat
- *documents graphiques*
représentant le projet dans le paysage
- *notice paysagère*
présentation générale du projet justifiant les choix effectués:
conception, adaptation au terrain, respect de l'environnement
- *récépissé de dépôt* d'un dossier d'installations classées (le cas échéant)



Le délai d'instruction du permis de construire est de **2 à 3 mois** (sauf cas particulier) à compter de la date de réception du dossier complet.

DES PARTENAIRES

Le Conseil Général

des renseignements sur les partenariats possibles et les subventions potentielles
des informations sur les politiques en cours sur le département.

*Hôtel du département
1 avenue Victor Hugo
03000 MOULINS*

*04 70 34 40 03
fax: 04 70 34 40 40
www.cg03*

Le Conseil Régional

des aides possibles pour l'utilisation de certains matériaux

*13-15 avenue de Fontmaure
BP 60
63402 CHAMALIERE Ced*

*04 73 31 85 85
fax: 04 73 31 84 80*

La Chambre d'Agriculture de l'Allier

Des conseillers pour étudier le projet: technique et rentabilité
recherche de financements
actes réglementaires

*60 cours Jean Jaurès
03000 MOULINS*

*04 70 48 42 42
fax: 04 70 46 30 69
www.allier.chambagri.fr*

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement:

Des architectes pour vous conseiller gratuitement:
réhabilitation de bâtiments anciens
valorisation de l'exploitation
intégration de nouveaux bâtiments ou volumes
accompagnement végétal
hors maîtrise d'oeuvre.

*14 cours Jean Jaurès
03000 MOULINS*

*04 70 20 11 00
fax: 04 70 20 64 28
caue03@wanadoo.fr*

Ordre des Architectes

Des renseignements sur les architectes de la région, leurs coordonnées, leurs missions, leurs engagements

*40, bd Charles de Gaulle
63000 CLERMONT FERRAND*

*04 73 93 17 84
fax: 04 73 34 39 09*

Les Architectes:

L'architecte peut intervenir sur tout projet et apporter sa compétence de concepteur même en dessous de 800 m².

La mission de l'architecte est très variée, elle peut-être:

- de conseils
- de conception et d'accompagnement jusqu'au dépôt du permis de construire
- de conception et de suivi du projet jusqu'à l'achèvement des travaux .

DES SERVICES DE L'ETAT:

La Direction Départementale de l'Équipement

des informations sur la réglementation de l'urbanisme avant le dépôt du dossier (de permis ou de déclaration de travaux) et pendant l'instruction du dossier, auprès du service urbanisme et environnement à Yzeure et des 13 subdivisions territoriales.

51 Bd St Exupéry
B.P. 110
03403 YZEURE Cedex

04 70 48 79 79
fax: 04 70 48 79 01
dde-allier@equipement.gouv.fr

La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

des informations sur la réglementation sanitaire, sur les aides financières.

rue Aristide Briand
03400 YZEURE

04 70 48 35 00
fax: 04 70 48 35 26
dde-allier@equipement.gouv.fr

La Direction Départementale des Services Vétérinaires

rue Aristide Briand
03400 Yzeure

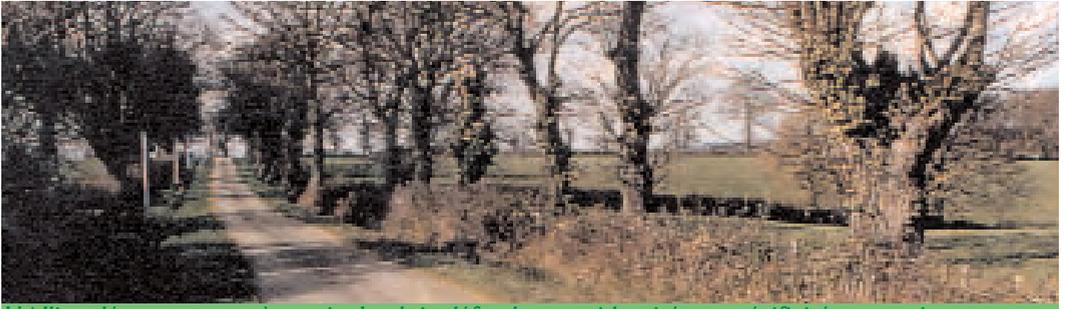
04 70 48 35 90

Architecte des bâtiments de France

avis et conseils aux abords de tous les sites classés

cours Anatole France
BP 349
03016 MOULINS Ced

04 70 20 87 59



L'Allier, département très agricole, doit défendre son identité, sa spécificité et son image: un paysage et un terroir de qualité.



Les constructions agricoles participent à la qualité des paysages, à l'image de l'agriculture.



Maitriser au mieux un projet de construction, c'est faire appel aux compétences.



Bâtir n'est pas facile... pour ne pas pâtir des conséquences d'une construction mal conçue, mal réalisée, inesthétique, dont les coûts sont excessifs, il faut prendre tous les renseignements possibles auprès de conseillers dont la compétence est reconnue.



Ministère
de l'Équipement,
des Transports
et du Logement



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE

Europe